

Formulaire de demande

Salle du Grand Jacques

Masure 14

Avant propos 3

Description de la salle 4

Coordonnées de la personne de contact 4

Présentation du projet 5

Grille de location 6

Avant propos

Le document repris ci-dessous vise à permettre aux candidats utilisateurs de la salle du Grand Jacques d’introduire une demande officielle. Cette demande est à envoyer à l’adresse contact@masure14.be au moins un mois avant la date officielle de location.

Dans ce document, nous vous demandons d’expliquer votre démarche ainsi que les objectifs que vous poursuivez au travers de l’événement que vous souhaitez organiser. C’est en fonction de ces différents critères que les membres du comité de programmation de Masure 14 accepteront ou non la demande de location et fixeront un prix de location.

Il est à noter que la salle du Grand Jacques est disponible uniquement pour les évènements ouverts au public et à caractère culturel. Les évènements de type privé comme les anniversaires, les repas de famille, etc ne sont donc pas concernés par ce présent document.

En outre, les organisateurs qui loueront la salle s’engagent à respecter les lieux et à les rendre dans l’état qu’ils l’ont reçu. De plus, les organisateurs s’engagent à respecter le voisinage et à favoriser la cohésion sociale du quartier, dans cette perspective, en terme d’alcool. Les évènements organiser devront de plus respecter les valeurs démocratiques et des droits de l’homme portés par la Maison de Jeunes.

Il est à noter que la Maison de Jeunes Masure 14 se réserve le droit de louer ou non la salle du Grand Jacques. Au travers de ce projet, nous souhaitons permettre aux jeunes d’avoir accès à des lieux d’expressions culturelles. Dans une perspective d’égalité des chances mais aussi de responsabilisation des jeunes, nous souhaitons que la salle leur reste accessible en priorité et à petit prix. La salle n’a donc pas vocation à accueillir tous les évènements culturels de la région et doit servir à soutenir la dynamique Maison de Jeunes développées au sein de Masure 14.

Description de la salle

La salle se compose d’un espace de +ou-100 mètre carré comprenant un espace concert et un espace bar. Celle-ci dispose également de deux sorties de secours avec barre anti-panique ainsi que de détecteur de fumée à détection filaire reposant sur une centrale d’incendie avec une batterie autonome. Il est donc strictement interdit de fumer à l’intérieur de la salle du Grand Jacques. La terrasse du premier dispose de cendriers et de fauteuils. Pour la tranquillité du voisinage nous vous demandons de limiter la présence du public sur la rue. Cet aspect doit aussi renforcer la sécurité du public. La salle est en outre compartimentée de telle manière à ce qu’elle puisse résister au feu pendant une heure, elle a reçu l’autorisation de la zone de secours qui authentifie sa bonne mise aux normes incendies.

La salle est mise à disposition avec un espace bar, dans celui-ci se retrouve le matériel de nettoyage. La salle devra être nettoyée à l’eau à la fin de l’évènement. IL est à noter que toutes dégradations sera reprise sur la caution versée par l’organisateur sans qu’aucune procédure ne puisse être intentée contre Masure 14.

Le bar est mis à disposition ainsi que des praticables. Outre cet équipement, l’organisateur devra donc faire appel à un brasseur pour alimenter le bar ainsi qu’au matériel son et lumière dont il aura besoin pour organiser son événement.

Enfin, un espace de stockage sera mis à disposition pour que l’organisateur puisse y stocker son matériel.

Coordonnées de la personne de contact

NOM :

Prénom :

Numéro de GSM :

Adresse Mail :

Adresse postale :

N° d’identité nationale :

Présentation du projet

Nature de l’organisation (personne morale, personne physique, association de fait, etc) :

Description du projet :

Prix d’entrée :

Description du public cible :

Date de l’évènement :

Horaire de l’évènement

Sponsor ou subside éventuellement reçus dans le cadre de l’organisation :

Budget prévisionnel de l’évènement

Grille de location

Ci-dessous et pour votre bonne information voici les éléments sur lesquels le comité de programmation de base pour fixer les prix. Le comité de programmation reste bien sûr libre de fixer les prix qui lui conviennent et n’est donc pas tenu de suivre ces indications de prix.

|  | 75 € à 150€ | 150 € à 250 € | 250 € à 350 € | 350 € |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Organisé par un groupe de jeunes | I |  |  |  |
| accessible gratuitement à tous  | I |  |  |  |
| Organisé pour les jeunes ou les personnes du quartier | I | I |  |  |
| Accessible moyennant une entrée en dessous de 5€ | I | I |  |  |
| Organisé dans le cadre d’un projet subsidié  |  |  | I | I |
| Accessible moyennant une entrée en dessus de 5€ |  |  | I | I |
| Organisé par un opérateur culturel |  |  | I | I |
| Organisé pour un public adulte pas forcément du quartier |  |  | I | I |